

»» NOVEMBRE 2022

GPE 2025: OPÉRATIONNALISATION D'UNE APPROCHE DE TRANSFORMATION DU SYSTÈME



L'atelier sur l'éducation de la petite enfance a eu lieu à Zanzibar.
Crédit : Robin Baptista

En tant que partenariat et fonds inclusif, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) aide les gouvernements à transformer leurs systèmes éducatifs en favorisant le partenariat, développant la responsabilité mutuelle, mobilisant des fonds et renforçant les capacités.

Les systèmes éducatifs sont complexes. Ils sont constitués de multiples acteurs et composantes qui doivent œuvrer de concert pour faciliter l'apprentissage. Lorsque les acteurs, les mesures et les ressources ne sont pas suffisamment alignés sur les programmes et les politiques de réforme, les réformes de l'éducation peuvent facilement échouer.

Le GPE a adopté une approche de transformation du système par le biais du plan stratégique GPE 2025 afin d'aligner les capacités pour soutenir l'ambition des pays partenaires dans la réalisation d'une éducation de qualité pour chaque enfant. Le GPE 2025 vise à renforcer la responsabilité mutuelle entre les partenaires, mieux cibler le dialogue sur les politiques éducatives et mobiliser les compétences collectives des partenaires pour renforcer les capacités des pays partenaires.

COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

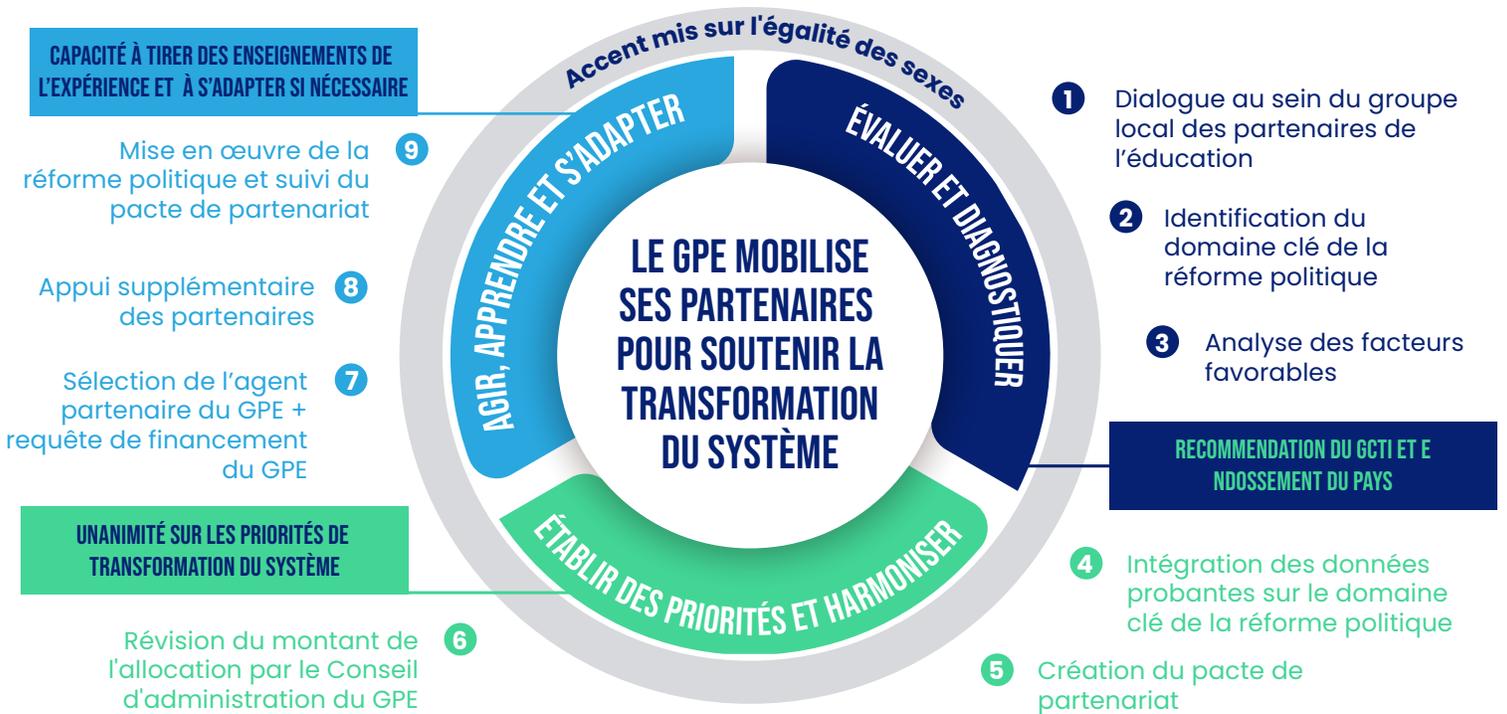
La réussite de l'approche du GPE pour la transformation du système repose sur l'efficacité de la collaboration des partenaires au niveau national, la coordination et l'alignement du dialogue et de l'appui.

Avec les gouvernements assumant la direction de cette approche, de manière collective les partenaires au niveau national :

- **diagnostiquent les principaux points de blocage au sein du système** qui, s'ils sont débloqués, peuvent avoir un effet porteur de transformation sur le système éducatif afin d'offrir une éducation de qualité à chaque enfant.
- **discutent et conviennent d'un domaine de réforme politique prioritaire** qui a le potentiel de catalyser le changement du système en se concentrant particulièrement sur l'amélioration de la prestation.
- **agissent pour que les partenaires et les ressources soient alignés** afin de soutenir la réforme politique décrite dans un accord de partenariat élaboré conjointement.

L'approche visant à favoriser la transformation du système est décrite à travers trois étapes interdépendantes du processus d'élaboration du pacte de partenariat, chacune d'entre elles étant dirigée par le gouvernement. Ces étapes ne sont pas nécessairement linéaires, mais doivent être adaptées aux contextes nationaux et aux processus de dialogue sectoriel en cours. Par exemple, les partenaires des mécanismes de coordination nationaux (souvent connus sous le nom de groupes locaux des partenaires de l'éducation) peuvent commencer par utiliser les analyses disponibles et les priorités politiques existantes pour définir les réformes potentielles, établir un diagnostic plus approfondi et les classer à nouveau par ordre de priorité.

ASSURER UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR CHAQUE ENFANT



SOUTENU PAR:

- Le partage de connaissances et d'innovations(KIX)
- L'Éducation à voix haute
- Les capacités stratégiques

1. Évaluer et diagnostiquer : préparation d'un pacte de partenariat

Les groupes locaux des partenaires de l'éducation examinent les cadres politiques, les performances sectorielles, les besoins, les points de blocage et les données probantes existantes afin d'identifier les difficultés particulièrement épineuses et de déterminer les réformes prioritaires qui ont le potentiel de susciter une transformation du système. Ce processus conduit à une analyse nuancée et sensible au contexte du système éducatif sous quatre facteurs favorables à la transformation du système :

- Données et éléments concrets
- Planification, stratégie et suivi sectoriels intégrant la notion de genre
- Coordination sectorielle

- Volume, équité et efficacité des dépenses publiques nationales consacrées à l'éducation

L'égalité des genres doit être intégrée dans l'évaluation de ces facteurs favorables.

L'analyse est utilisée par le groupe consultatif technique indépendant (ITAP) dans le cadre de son évaluation de la situation du pays par rapport aux quatre facteurs favorables à la transformation du système, ce qui permet de guider à la fois le pacte de partenariat du pays et le financement de la réforme du système par le GPE.

2. Établir des priorités et harmoniser : élaboration du pacte de partenariat

S'appuyant sur l'évaluation, le diagnostic et le rapport du groupe consultatif technique indépendant, le groupe local des partenaires de l'éducation détermine une réforme prioritaire majeure qui mènera à la transformation du système. La réforme doit toujours prendre en compte les possibilités visant à progresser vers l'égalité des genres. Il est peut-être nécessaire d'établir un diagnostic plus approfondi des points de

blocage dans ce domaine de réforme. Les partenaires conviennent alors d'aligner leurs ressources (financières, techniques et opérationnelles) sur la réforme prioritaire et de travailler conjointement pour éliminer les obstacles. Un accord commun est établi autour des rôles et des responsabilités des parties impliquées, de la manière dont l'expertise nationale existante peut être utilisée et dont les insuffisances potentielles peuvent être comblées (notamment par des financements et des mécanismes de soutien spécifiques du GPE). Le pacte de partenariat qui en résulte¹, qui trace la voie de la transformation du système éducatif et qui explique la manière dont il fait progresser l'égalité des genres, est également adapté au contexte du pays et est piloté par les partenaires dans le pays.

L'agent partenaire est sélectionné après l'accord de pacte de partenariat.

IMPORTANT : Le Conseil d'administration du GPE n'approuve pas le pacte de partenariat - ce document est totalement pris en main par les partenaires locaux. Toutefois, le Conseil d'administration utilisera le pacte comme document de référence pour décider soit d'accorder la totalité de l'allocation maximale pour le pays, soit de conserver un montant complémentaire comme levier pour permettre au pays de s'attaquer aux facteurs favorables jugés hautement prioritaires.

**3. Agir, apprendre et s'adapter :
exécution du pacte de partenariat**

Les programmes et réformes convenus sont mis en œuvre par le biais de l'élaboration de stratégies et d'interventions basées sur les meilleures preuves disponibles. Les ambitions du pays en matière d'égalité des genres doivent être pleinement intégrées dans la conception du programme pour les financements du GPE. Un suivi en temps réel et des réajustements sont effectués pour s'assurer que les interventions produisent les résultats escomptés. Le pacte de partenariat facilite ce processus par l'inclusion d'éléments de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour suivre les progrès dans le domaine de la réforme, qui est soutenu conjointement par le groupe local des partenaires de l'éducation.

¹ Le pacte de partenariat n'est pas destiné à être un plan sectoriel de l'éducation et ne doit pas non plus en remplacer un. La réforme prioritaire définie dans le pacte de partenariat doit plutôt s'inscrire dans les plans existants, ou dans les documents de politique et de planification. Le GPE continue de soutenir et d'encourager les pays à élaborer, mettre en œuvre et suivre des plans sectoriels de l'éducation efficaces.

APPUI FINANCIER DU GPE

Afin d'appuyer le processus ainsi qu'une coordination, une planification et un apprentissage plus larges, les pays partenaires éligibles peuvent accéder à un soutien financier sous la forme des financements suivants :

Type de financement	Fonction
<u>Financement pour le renforcement des capacités du système</u>	Soutenir l'analyse, la planification favorisant l'égalité des genres, les données et la capacité du système à plus long terme pour planifier, mettre en œuvre et faire le suivi du secteur
<u>Financement pour la transformation du système</u>	Soutenir des réformes spécifiques et prioritaires qui permettent la transformation du système
<u>L'Accélérateur de l'éducation des filles</u>	Soutenir l'égalité des genres dans les 30 pays partenaires éligibles où l'éducation des filles est considérée comme un défi majeur
<u>Financement au titre du fonds à effet multiplicateur du GPE</u>	Soutenir les pays pour qu'ils obtiennent des financements externes supplémentaires de la part de partenaires, en plus des fonds du GPE

Pour en savoir plus sur les différents financements et leur procédure de requête, veuillez consulter la page [« Préparer une requête de financement »](#) sur le site web du GPE.

Le GPE soutient par ailleurs la transformation du système en partageant les connaissances et en finançant l'innovation (**Partage de connaissances et d'innovations [KIX]**), en donnant les moyens d'agir à la société civile (**L'Éducation à voix haute**), et en mettant à disposition des **capacités stratégiques** qui permettent d'exploiter l'expertise, les ressources et les solutions des partenaires du GPE pour renforcer les capacités des pays.

APPUI DU GPE DANS LES SITUATIONS DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ

Le GPE privilégie ses activités dans les contextes touchés par des crises et la fragilité et peut apporter un soutien accéléré (jusqu'à 20 % de l'allocation maximale d'un pays) pour répondre aux besoins éducatifs urgents. Le financement pour le renforcement des capacités du système du GPE peut en outre être mobilisé pour financer des activités qui renforcent la résilience du système, c'est-à-dire la capacité du système éducatif à se préparer, réagir et se rétablir après des événements indésirables.